

SIRMOTOM



Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets

2013

Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000



Monsieur Yves
JEGO, Président du
SIRMOTOM

LE MOT DU PRESIDENT

Composter, Trier, Revendre
Réutiliser...

Nous sommes de plus en plus nombreux à faire sans le savoir le choix de réduire nos déchets. Pour preuve, l'augmentation vertigineuse des tonnages de textiles collectés : plus de 110 tonnes en 2013.

Fort de ce constat et conscient du besoin de points de collecte de proximité nous avons procédé avec nos partenaires Emmaüs et Ecotextile, Le Relais à la dépose de nouvelles bornes sur l'ensemble du territoire du SIRMOTOM.

Une orientation gagnante pour tous : elle limite le tonnage de déchets pris en compte par le syndicat, tout en permettant le réemploi de vêtements ou chaussures encore utilisables.

Cette collecte engendre également un autre bienfait au niveau de l'emploi : chaque vêtement collecté c'est de la main d'œuvre employée pour le relevé des bornes le centre de tri...

Ce type d'exemple confirme qu'agir individuellement à travers des gestes simples peut avoir un impact positif sur l'ensemble de notre société.

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le CVE du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'exercice correspondant à l'année 2013. Il est établi sur la base des documents que nous avons reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et factures émises.

RAPPEL

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages ou pour une partie seulement de ce service public.

SOMMAIRE

Introduction..... page 2

1

Synthèse introductive

Le territoire concerné..... page 4

La compétence exercée..... page 5

Les équipements du SIRMOTOM..... page 5

L'organisation du Syndicat..... page 6

Les modes de collecte et fréquence..... page 7

Les évènements marquants de l'année..... page 8

2

Indicateurs techniques

Précollecte : la conteneurisation..... page 10

La collecte des déchets..... page 11

Le traitement des déchets..... page 12

Les déchetteries..... page 14

Les services..... page 16

3

Indicateurs financiers

Coût annuel lié au Syndicat..... page 18

Coût annuel lié à la collecte et à la précollecte..... page 19

Coût annuel des déchetteries..... page 20

Coût annuel lié au traitement..... page 21

Conclusion..... page 23

1 – Le territoire concerné



Compétence : collecte et traitement

40 communes adhérentes intégrées dans :

- 5 communautés de communes
- 10 communes indépendantes

51 659 habitants

(recensement INSEE 2011)

Communes indépendantes 5 606

Balloy	335
Bazoches les Bray	841
Châtenay sur Seine	962
Coutençon	289
Egligny	320
Gravon	145
Gurcy le Chatel	572
Montigny Lencoup	1 307
La Tombe	214
Villeneuve les Bordes	621

Cté Cnes Moret Seine et Loing 2 707

Dormelles	891
Saint Ange le Vieil	229
Villemaréchal	850
Ville Saint Jacques	737

Cté Cnes des Deux Fleuves 35 176

Barbey	196
Brosse Montceaux (la)	734
Cannes Ecluse	2 602
Courcelles en Bassée	233
Esmans	899
Forges	564

Grande Paroisse (la)	2 640
Laval en Brie	466
Marolles sur seine	1 643
Misy sur Yonne	983
Montereau Fault Yonne	18 926
Saint Germain Laval	2 841
Salins	1 032
Varenes sur Seine	3 417

Cté Cnes Gâtinais Val de Loing 1 921

Lorrez le Bocage	1 254
Vaux sur Lunain	204
Villebéon	463

Cté Cnes Brie Nangissienne 967

Chapelle Rablais (la)	967
-----------------------	-----

Cté Cnes Bocage Gâtinais 5 282

Blennes	576
Chevry en Sereine	515
Diant	207
Flagy	648
Montmachoux	233
Noisy Rudignon	594
Thoury Férottes	677
Voulx	1 832

2 – La compétence exercée

Le Syndicat de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M) exerce les compétences suivantes :

Collecte en porte-à-porte

- des déchets ménagers
- des emballages recyclables
- des encombrants
- du papier administratif

Collecte en point d'apport volontaire

- du verre
- des journaux, revues, magazines
- du textile
- des piles
- des sapins de Noël

Gestion des déchetteries

Dotation

- en bacs de collecte
- en composteurs

Informations liées à la collecte et à la valorisation des déchets (calendriers de collecte, guide de tri, stop pub, évènementiels, sensibilisation au sein des écoles...)

Les compétences du SIRMOTOM appartiennent en grande partie au domaine de la collecte des déchets, du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Néanmoins, le SIRMOTOM exerce encore cette compétence sur plusieurs postes :

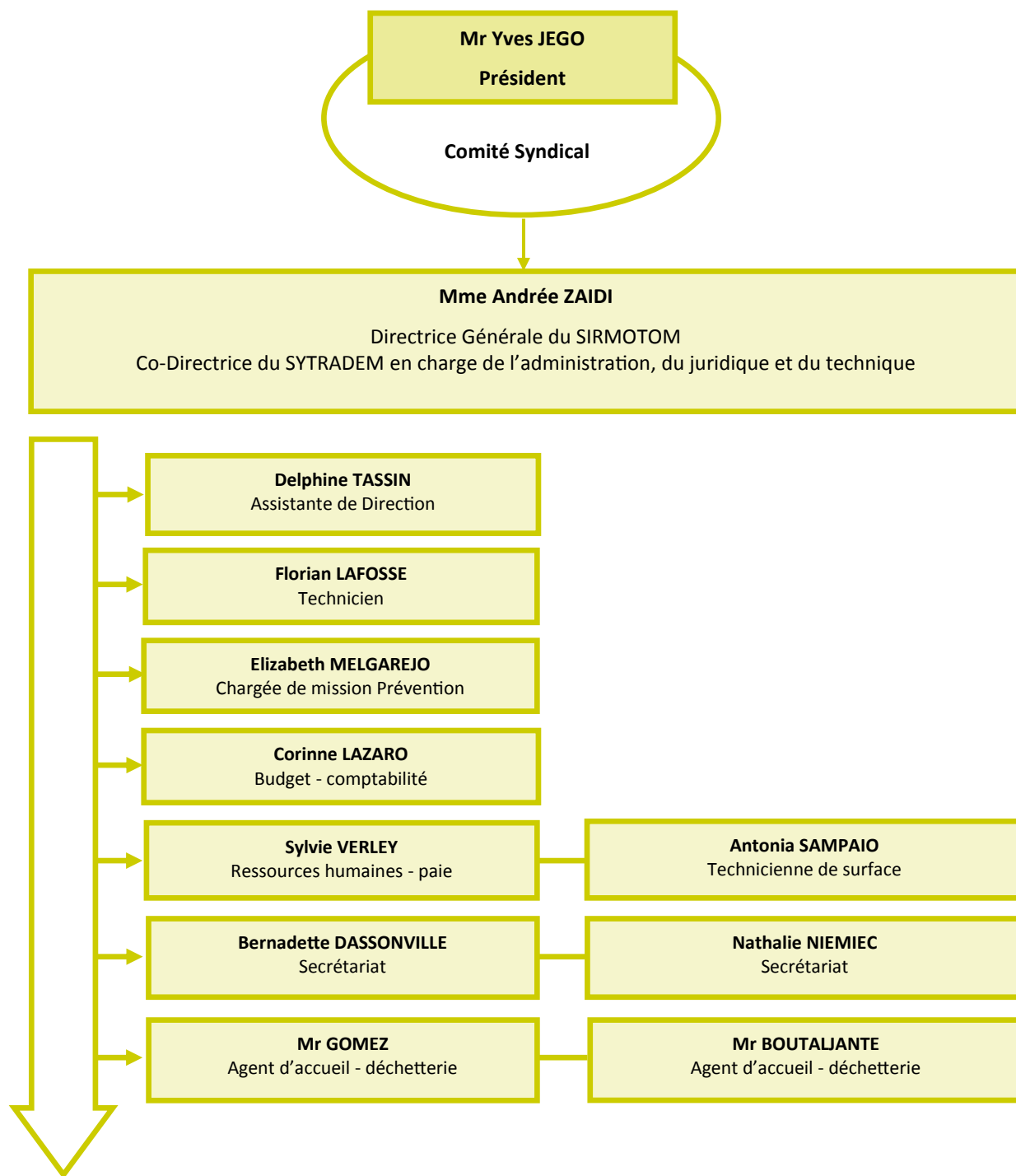
	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Journaux, revues, magazines	Verre	Encombrants	Déchetteries
Collecte	X	X	X	X	X	X
Traitement				X	X	X

3 – Les équipements du SIRMOTOM

Pour exercer sa compétence, le SIRMOTOM dispose :

- ◆ D'un site d'exploitation pour organiser les opérations de collecte, le stockage de fournitures et de matériel ;
- ◆ D'un bâtiment accueillant le personnel administratif ;
- ◆ D'un quai de transfert, permettant de massifier la collecte sélective avant de l'expédier en majorité au Centre de Tri SYTRAVAL à Nangis, et exceptionnellement au Centre de Tri de Limeil-Brévannes ;
- ◆ De deux déchetteries, situées à Voulx et à Montereau ;
- ◆ D'une plate-forme de transfert du verre à Montereau.

4 - Organisation du Syndicat



COLLECTE

Collecte des Ordures Ménagères,
Collecte Sélective,
Points d'Apports Volontaires
Papier Journaux Magazines,
Verre, Encombrants
Prestataire : GENERIS—Aubine

Livraison de composteurs
Collecte des encombrants
DEEE sur demande
Collecte de bornes à piles en
mairie

Association AIP Refon

DECHETTERIES

Montereau - Voulx
Exploitant : COVED

Tout venant incinérable, Gravats plâtres
Végétaux, Cartons, Ferrailles, Huiles
Moteurs, Peintures, Colles, Piles, Pro-
duits corrosifs, Aérosols, Produits labo-
ratoires, Tubes néons, Ampoules,

Le Bureau du comité syndical est composé de 12 membres élus par les délégués des collectivités adhérentes : un président, 3 vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint et 6 assesseurs. Ils ont en charge, avec l'aide des services, l'examen et l'approbation des dossiers qui seront présentés en Comité Syndical.

- ◆ **1^{er} Vice Président chargé des finances** : M. René LEFIER
- ◆ **2^{ème} Vice Président chargé de la communication** : M. Frédéric FONTAINE
- ◆ **3^{ème} Vice Président chargé des ressources humaines** : M. Bernard LIEBEN
- ◆ **Secrétaire** : M. Douglas ZENI
- ◆ **Secrétaire Adjoint** : M. Pierre MONCLARD
- ◆ **Assesseurs** : M. Georges SPRIET, M. Pierre TROUVE, Mme Corinne MANGATAYE, M. Jean René LABADILLE, M. André PELLE, Mme Marie-Claude DE SAINT LOUP

Le Comité Syndical se compose de 160 membres : 80 délégués titulaires et 80 délégués suppléants (soit 4 représentants par commune adhérente).

5 - Les modes de collecte et fréquences

Le SIRMOTOM propose différents modes de collectes selon les flux de déchets concernés, dans un souci d'optimisation. Les fréquences de collecte sont également adaptées en fonction de la typologie d'habitat, et de la densité de population. Ces collectes concernent à la fois des « déchets quotidiens » (ordures ménagères, collecte sélective) et « occasionnels » (encombrants, textiles, piles...).

Flux	Opérateur	Mode de collecte
Ordures ménagères	Aubine – Véolia Propreté	Porte-à-Porte (C1 à C4)
Emballages ménagers	Aubine – Véolia Propreté	Porte-à-Porte (C0,5 à C1)
Verre	Aubine – Véolia Propreté	Point d'apport volontaire
Journaux, revues, magazines	Aubine – Véolia Propreté	Point d'apport volontaire
Encombrants	Aubine – Véolia Propreté	Porte-à-Porte (1 fois par trimestre)
Papier administratif	Aubine – Véolia Propreté	Porte-à-Porte (C0,25)
Textiles	EcoTextile/Le Relais	Point d'apport volontaire
Piles	AIP Refon	Point d'apport volontaire
Sapins de Noël	Aubine – Véolia Propreté	Point d'apport volontaire

6 - EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

Ce programme, issu du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, consiste à mettre en place un plan d'actions dans chaque collectivité compétente en matière de déchets, visant à « réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années ».

En novembre 2011, le SIRMOTOM a contractualisé avec l'ADEME, en partenariat avec la Région Ile-de-France. Ce dispositif est devenu obligatoire depuis le 1er janvier 2012, les collectivités nouvellement engagées ne reçoivent plus de concours financier.

Le SIRMOTOM a mis en place une série d'actions, notamment sur le compostage, afin d'impulser cette baisse de production des déchets. De nouveaux projets ont été mis en chantier pour l'année 2014, notamment autour de l'action auprès des commerces, des couches lavables, de la collecte des textiles....

La sensibilisation des usagers

La communication directe à l'utilisateur reste un des principaux axes de la collectivité en matière de sensibilisation au tri des déchets. Elle s'articule autour de deux axes principaux : le suivi de collecte et les animations pédagogiques.

Le suivi de collecte

Lors de chaque tournée de collecte sélective, les ripeurs assurent un contrôle visuel du contenu de chaque poubelle jaune. Si plus de 3 erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « refus de tri » indiquant le numéro vert des ambassadeurs du tri.

Le collecteur a procédé à **2685 refus de collecte** durant l'année 2013. Pour chaque

refus de collecte, un ambassadeur de tri est missionné pour rencontrer l'utilisateur, lui apporter des informations sur les consignes de tri, et lui communiquer le guide de tri du SIRMOTOM.

Les animations pédagogiques

Plusieurs types d'animations ont été proposées en 2013 : des animations scolaires, des animations pédagogiques, et participation à des événements divers.

Les ambassadeurs du tri assurent, tout au long de l'année scolaire, des animations pédagogiques auprès des élèves de primaire principalement, dans les écoles du syndicat qui en font la demande. Ainsi, en 2013, **30 classes** ont été sensibilisées par un ambassadeur de tri.

Un programme pédagogique a été mis en place pour la rentrée de septembre. Le SIRMOTOM propose ainsi 3 nouvelles animations, sur des thématiques relatives à la prévention des déchets : une animation généraliste sur la prévention, une animation sur le compostage, et les déchets dangereux.

Par ailleurs, plusieurs classes sont également venues visiter la déchetterie, le Centre de Valorisation Energétique de Montereau et le Centre de Tri de Nangis.

Le SIRMOTOM a organisé dans ses locaux des animations tout au long de l'année, destinées aux enfants du CP au CM2. Ces animations, organisées en quatre ateliers, avaient pour thématique un matériau par séance (papier, carton, plastique, bois).

Le Syndicat a participé ou organisé à plusieurs autres événements :

- ◆ Animation au Centre E. Leclerc sur le tri des Déchets Electriques et Electroniques lors de la « Tournée des DEEEglingués » ;

- ◆ Foire de la Saint Parfait à Montereau – Stand sur le tri du Verre ;
- ◆ Nettoyons la Nature – CCAS de Ville-St-Jacques.
- ◆ Organisation du tri sélectif sur le festival Montereau Confluences, en partenariat avec la Mairie de Montereau



Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Cette expérimentation originale, dont l'organisation a demandé un travail de plus de 6 mois, a débuté en décembre 2013 avec la sélection des 40 premiers foyers test. Suite à l'afflux de demandes (plus de 500), le nombre de foyers a été étendu à 100.

L'objectif est simple : déterminer l'évitement de production de déchets sur ces foyers test, et ainsi évaluer l'intérêt de la poule dans le processus d'élimination *in situ* des biodéchets.



La communication écrite

Vecteur important de l'information, elle comprend à la fois la communication sur papier, la communication sur le site Internet et divers autres supports.

La communication sur Internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site Internet remis à jour et étoffé régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles. Le site a été visité **14 595 fois** en 2013, soit en moyenne 40 fois par jour.

Construction du hall de rechargement

Afin de faciliter le transfert des collectes sélectives de Montereau à Nangis, le SIRMOTOM a entrepris la construction d'un hall de déchargement sur le site du Centre de Valorisation Énergétique. Débutée au dernier trimestre 2013, la construction s'achève au début 2014.



Opération « Montereau Confluences 2013 »

Mettre en place le tri sélectif est toujours un défi. C'est pourquoi, le SIRMOTOM, en partenariat avec la Mairie de Montereau et EcoEmballages, a expérimenté la mise en place d'une « caution pour les bacs jaunes » destinés aux commerçants, et a disposé sur le festival un nombre important de bacs jaunes.

Contractualisation avec des Eco Organismes

En 2013, le SIRMOTOM a contractualisé avec Corepile, éco-organisme réalisant la collecte des piles en déchetterie. La collecte a été mise en place de manière effective en mai 2013.

En fin d'année, un contrat avec EcoDDS a également été conclu. Dès janvier 2014, ce nouvel Eco Organisme sera en charge de la collecte des déchets spéciaux des ménages.

1 – Précollecte : la conteneurisation

Parc de conteneurs installé

Les conteneurs destinés à la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective sont mis à disposition des foyers par le SIRMOTOM. Il assure dans un même temps leur maintenance, et leur remplacement en cas de volume inadapté. Le syndicat assure également l'installation des points d'apport volontaire, et leur nettoyage.

	Litrage Total 2013	Évolution 2012/2013	Litrage moyen par habitant
Bacs d'Ordures Ménagères	6 628 890	1,8%	128,15
Bacs Tri Sélectif	3 662 420	2,4%	70,80

Parc de bornes d'apport volontaire installé

Fin 2013, **141** bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre et **126** bornes d'apport volontaire pour la collecte des journaux magazines étaient installées.

Fourniture et maintenance des conteneurs

En 2013, **1800 interventions** ont été réalisées pour assurer la fourniture et la maintenance des conteneurs d'ordures ménagères et de collecte sélective.

	Ordures Ménagères	Tri sélectif	Total
Dotation	296	444	740
Dotation Échange	204		204
Retrait	15	201	216
Retrait Échange	210		210
Remplacement conteneur cassé	186	147	333
Remplacement conteneur volé	33	1	34
Remplacement conteneur brûlé	13	2	15
Couvercle cassé	27	0	27
Roue cassée	21	0	21
Total	1005	795	1800

Le nombre important de fourniture en conteneurs de tri sélectif s'explique par plusieurs facteurs :

- Le début de la collecte sélective remontant à 2003, les conteneurs commencent à vieillir, et cassent plus facilement. Etant donné que les pièces de rechange ne sont plus disponibles, ils sont automatiquement changés ;
- Les demandes de dotation destinées aux habitations nouvellement construites sont importantes.

2 – La collecte des déchets

Les ordures ménagères, la collecte sélective, le verre, le papier et les encombrants

Un effectif permanent de 29 personnes, encadré par un chef d'exploitation et par la direction d'AUBINE, a assuré le service de collecte en 2013. A cet effectif s'ajoute des intérimaires, embauchés sporadiquement.

	Ordures Ménagères	Encombrants	Verre	Emballages	Papier	Total
2009	20 167	731	1 023	678	549	23 148
2010	19 791	726	1 014	696	582	22 810
2011	19 409	786	969	714	623	22 501
2012	19 104	715	968	705	508	22 000
2013	19 350	651	982	703	518	22 204

Evolution du tonnage collecté par flux sur la période 2009—2013

On remarque une remontée globale du tonnage de déchets collectés, variable selon les flux. D'une manière générale, le tonnage collecté a augmenté de **204 tonnes** entre 2012 et 2013. On remarque notamment une augmentation importante du tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté, à mettre en relation avec le nombre de nouveaux habitants sur le territoire.

	Ordures Ménagères Résiduelles	Encombrants	Verre	Emballages	Papier
2009	398,86	14,46	20,23	13,41	10,86
2010	391,42	14,36	20,05	13,77	11,51
2011	383,87	15,55	19,16	14,12	12,3
2012	375,11	14,03	19,01	13,84	9,97
2013	374,09	12,58	18,99	13,59	10,01

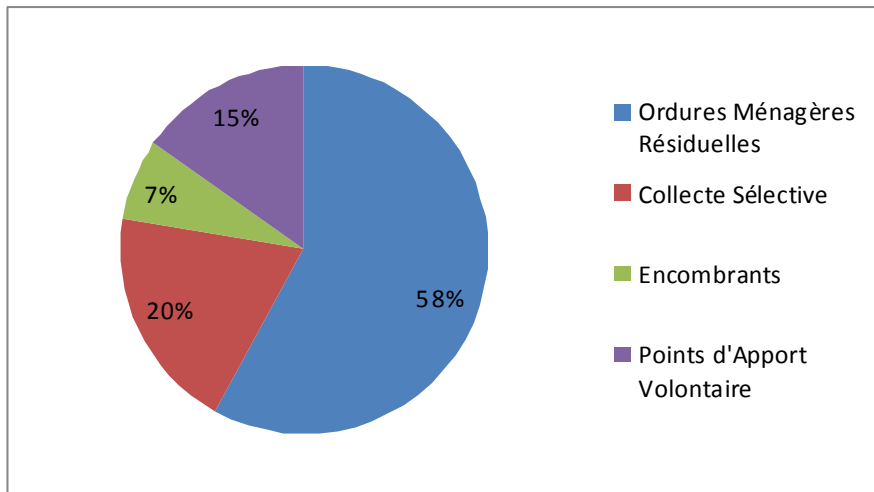
Evolution du poids collecté de déchets par habitant et par an sur la période 2009—2013 (en kg/habitant)

Le tonnage des sapins de Noël collecté en 2013 s'élève à **5,68 tonnes**, et le tonnage du papier administratif collecté s'élève à **15,12 tonnes**.

Le parc de bennes de collecte

En 2013, le parc utile était composé de 13 bennes de collecte, dont 11 destinées à la collecte des ordures ménagères et sélective, 1 destinée à la collecte des points d'apport volontaire, et 1 destinée à la collecte des encombrants.

Le kilométrage parcouru par l'ensemble des bennes, en augmentation de **1,62%** par rapport à 2012, ressort à **187 909 km** répartis de la façon suivante :



Kilométrage parcouru par type de collecte

La consommation de gazole pour l'année 2013 s'élève à **123 902 litres**, en diminution de **3,93%** par rapport à 2012, ce qui représente une consommation moyenne **66 litres pour 100 km**.

3 – Le traitement des déchets

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères du SIRMOTOM sont traitées au Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP) qui a pris effet le 1^{er} août 2011.

L'ancienne UIOM du SIRMOTOM a été déconstruite fin 2012.

Sur l'année 2013, les tonnages du SIRMOTOM traités sur le CVE s'élèvent à 19 816,28 tonnes, et sont en augmentation de **1,30%** par rapport à 2012.

Les emballages ménagers et les journaux, revues, magazines

Les emballages et les journaux magazines collectés par la société Aubine sont déchargés sur les quais de transfert du SIRMOTOM situés sur le site du CVE du SYTRADEM, puis transférés par gros porteurs vers le Centre de Tri de Nangis.

Une partie des emballages est directement vidée par la société Aubine sur le Centre de Tri de Nangis en raison de la proximité géographique de certaines zones de collectes avec le centre de tri.

En 2013, **1 220,97** tonnes d’emballages et de journaux magazines ont été collectées et **1 054,32** tonnes ont été triées pour le compte du SIRMOTOM au Centre de Tri de Nangis.

La régie ne pouvant pas traiter l’ensemble de nos tonnages, pour l’année 2013, **48,38 tonnes d’emballages** et **67,32 tonnes de journaux, revues, magazines** ont été détourné sur le centre de tri de Limeil-Brévannes.

L’écart entre les tonnages collectés, réceptionnés et triés s’explique d’une part par les stocks d’emballages et de journaux magazines existants sur les quais de transfert, d’autre part par le stock en attente d’être trié sur le centre de tri.

	Emballages ménagers	Journaux, revues, magazines
Tonnages collectés	702,95	518,02
Tonnages entrants	625,5	428,82
Taux de refus (caractérisations)	6,21 %	12,21 %
Tonnages refus 2013	48,66	151,257
Tonnages sortants 2013	380,16	474,243

Récapitulatif des tonnages entrants et sortants du Centre de Tri

En 2013, un taux de **6,21 % (7,18 % en 2012)** pour les JRM et **12,21 % (17,47 % en 2012)** pour les emballages de refus de tri a été constaté, soit une moyenne pondérée aux tonnages de **10,16 % (14,20 % en 2012)** (199,92 tonnes de refus au total).

Ce taux de 10% est bon et en dessous de la moyenne régionale (qui varie de 12% à 15%).

Le verre

Les verres sont réceptionnés sur la plate forme de stockage, située sur le site du CVE, rechargés par la société GENERIS pour être transférés par Verallia.

4 – Les déchetteries

Les déchetteries du Syndicat, situées rue des Prés Saint Martin au lieudit les Clomarts à Montereau et Route de Saint Ange à Voulx, sont ouvertes depuis octobre 1999 et leur exploitation a été confiée à la société COVED par marché en date du 1^{er} juin 2009 pour une durée de 5 ans.

L'accès est gratuit pour les habitants dans la limite de 52 m³ par an sur présentation d'un badge délivré par les services du SIRMOTOM avec un justificatif de domicile.

La fréquentation

La fréquentation des déchetteries a augmentée de **14,13%** au cours de l'année 2013 avec **12,31%** d'augmentation pour la déchetterie de Montereau et **18,70%** d'augmentation pour la déchetterie de Voulx.

	Montereau	Voulx	Total
Janvier	1 331	415	1 746
Février	1 239	455	1 694
Mars	2 063	752	2 815
Avril	3 103	1 089	4 192
Mai	3 132	1 294	4 426
Juin	3 419	1 453	4 872
Juillet	3 550	1 886	5 436
Août	3 969	1 985	5 954
Septembre	3 958	1 393	5 351
Octobre	2 897	1 183	4 080
Novembre	1 904	931	2 835
Décembre	1 744	779	2 523
TOTAL	32 309	13 615	45 924
En 2012 :	28 767	11 470	40 237
Augmentation	12,31%	18,70%	14,13%

Tonnages	Voulx	Montereau	TOTAL
Cartons	26,72	52,76	79,48
Gravats	1 035,72	2 229,51	3 265,23
Terre		172,64	172,64
Plâtres	328,67	331,37	660,04
Incinérables	48,78	415,88	464,66
Tout venants	624,94	1 149,54	1 774,48
Tout venants CTM		279,20	279,20
Amiante		11,04	11,04
Ferrailles	64,10	144,46	208,56
Bois classe A	2,64	21,81	24,45
Déchets verts	574,16	971,66	1 545,82
Déchets verts CTM		355,86	355,86
Plâtre valorisable	31,00	43,36	74,36
DMS	36,47	71,88	108,35
TOTAL	2 773,200	6 250,965	9 024,165
En 2012 :	2560,612	6262,221	8822,833
Augmentation	212,59	-11,26	201,33
Augmentation	8,30%	-0,18%	2,28%

Quantités évacuées

Le tonnage des déchets collecté a augmenté de **2,28 %** en 2013, avec - 11,26 tonnes sur la déchetterie de Montereau soit une baisse de **0,18 %** par rapport à 2012 et + 212,59 tonnes, sur Voulx, soit une augmentation de **8,30%** par rapport à 2012.

Les apports de déchets des professionnels

Depuis le mois de mars 2011, une tarification est mise en place pour les professionnels accédant aux déchetteries. Courant 2012, le SIRMOTOM a décidé de ne plus facturer les cartons apportés par les professionnels ; ils sont acceptés à titre gracieux. Le système fonctionne très bien en particulier sur la déchetterie de Montereau.

Apport des professionnels		Voulx	Montereau	Total
Bois	m3		7,50	7,50
Cartons	m3	1,00	18,75	19,75
Déchets verts	m3	3,25	9,50	12,75
Gravats	m3	0,50	44,50	45,00
Plâtre	m3	0,50	27,00	27,50
Tout venants	m3	4,75	98,00	102,75
Ferrailles	m3		6,00	6,00
Tout venants incinérables	m3		1,75	1,75
TOTAL	m3	10,00	213,00	223,00
Aérosols	L		7,50	7,50
Huiles de vidage	L		220,00	220,00
Pâteux	L	0,50	140,00	140,50
Produits particuliers	L		1,00	1,00
TOTAL	L	0,50	368,50	369,00
Ampoules néons	U		265,00	265,00
D3E	U		53,00	53,00
PAV verre	U	4,00	318,00	322,00
Vêtements	U	2,00	0,00	2,00
TOTAL	U	6,00	636,00	642,00

Sur l'exercice 2013, 72 entreprises différentes du territoire ont utilisé les déchetteries, et 3 entreprises hors territoire.

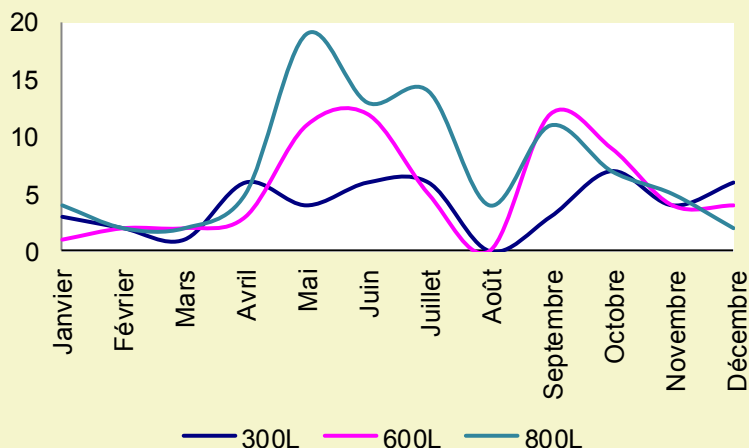


5 – Les services annexes

Distribution de composteurs et formation au compostage

Le SIRMOTOM a confié :

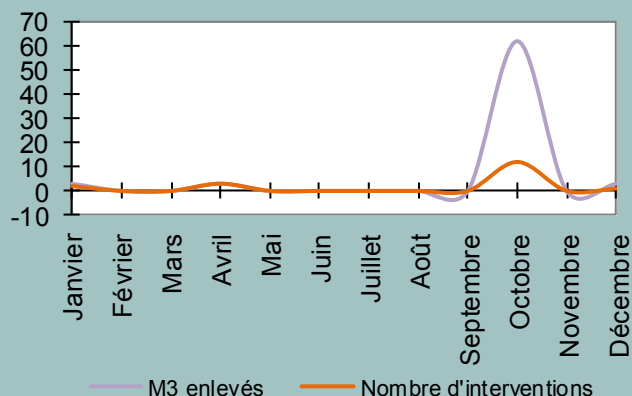
- ♦ à la société Beauvais Diffusion, la fourniture de composteurs individuels,
- ♦ à l'Association d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau (AIP REFON) : la distribution des composteurs aux particuliers et la formation au compostage.



Suivi de la distribution des composteurs par litrage (2013)

En 2013, **201 composteurs** ont été distribués.

Collecte des encombrants sur appel téléphonique



Une convention a été signée le 16 octobre 2010 avec l'association AIP REFON pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique. Celle-ci intervient moyennant une participation financière de la population de 20 € pour le 1^{er} m³ puis 10 € par m³ supplémentaire.

En 2013, le service totalise **18 interventions**, et **71 m³** collectés.

Collecte des piles usagées

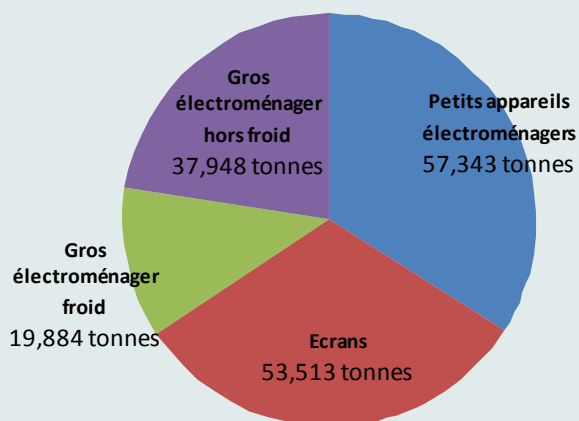


Depuis le 1^{er} janvier 2007, les habitants ont la possibilité de recycler leurs piles usagées en les déposant dans des bornes à piles spécifiques situées notamment dans les 40 mairies des communes qui composent le Syndicat.

Dans le cadre d'une lettre de commande signée le 16 octobre 2010, les bornes à piles sont collectées par l'association AIP REFON, puis récupérées et recyclées par la SMAB à Montereau.

Sur l'année 2013, **11 bornes** ont été collectées. Les piles ramassées ont ensuite été déposées dans les déchetteries.

Collecte des équipements électriques et électroniques (DEEE) en déchetteries



En février 2007, le SIRMOTOM a signé une convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC chargé de l'enlèvement ou de la reprise pour réemploi, valorisation ou traitement, des DEEE collectés sélectivement.

Les déchetteries ont été aménagées pour recevoir ces déchets.

Les DEEE collectés en 2013 représentent **188,58 tonnes**, dont **126,34 tonnes** sur la déchetterie de Montereau et **62,239 tonnes** sur la déchetterie de Voulx.

La collecte a été beaucoup plus importante qu'en 2012, avec une augmentation de **19,89 tonnes**.

Collecte des textiles

La compétence « collecte des textiles » a été reprise par le SIRMOTOM en 2011. Le syndicat a alors contractualisé avec les deux opérateurs en place, Le Relais et EcoTextile. En 2012, il a également contractualisé avec l'éco-organisme du textile, EcoTLC, et a développé le réseau de collecte. 6 nouveaux points de collecte ont ainsi été installés durant l'année.

En 2013, **109,79 tonnes** de textiles ont été collectés sur les 46 points d'apports volontaires répartis sur le territoire du SIRMOTOM (Eco-Textile : 25 points et le Relais : 21 points).

Ce tonnage est réparti entre les deux opérateurs : Le Relais pour **41,25 tonnes** et Eco-Textile pour **68,54 tonnes**.



Fréquentations/utilisations

Evolution 2012/2013

Distribution de composteurs	201 foyers dotés	-25%
Collecte des DEEE	189 tonnes collectées en déchetterie	+11%
Collecte des encombrants sur demande	71 m ³ collectés	-45%
Collecte des textiles	110 tonnes collectées	+13%

Récapitulatif des composteurs distribués et des tonnages collectés—services annexes

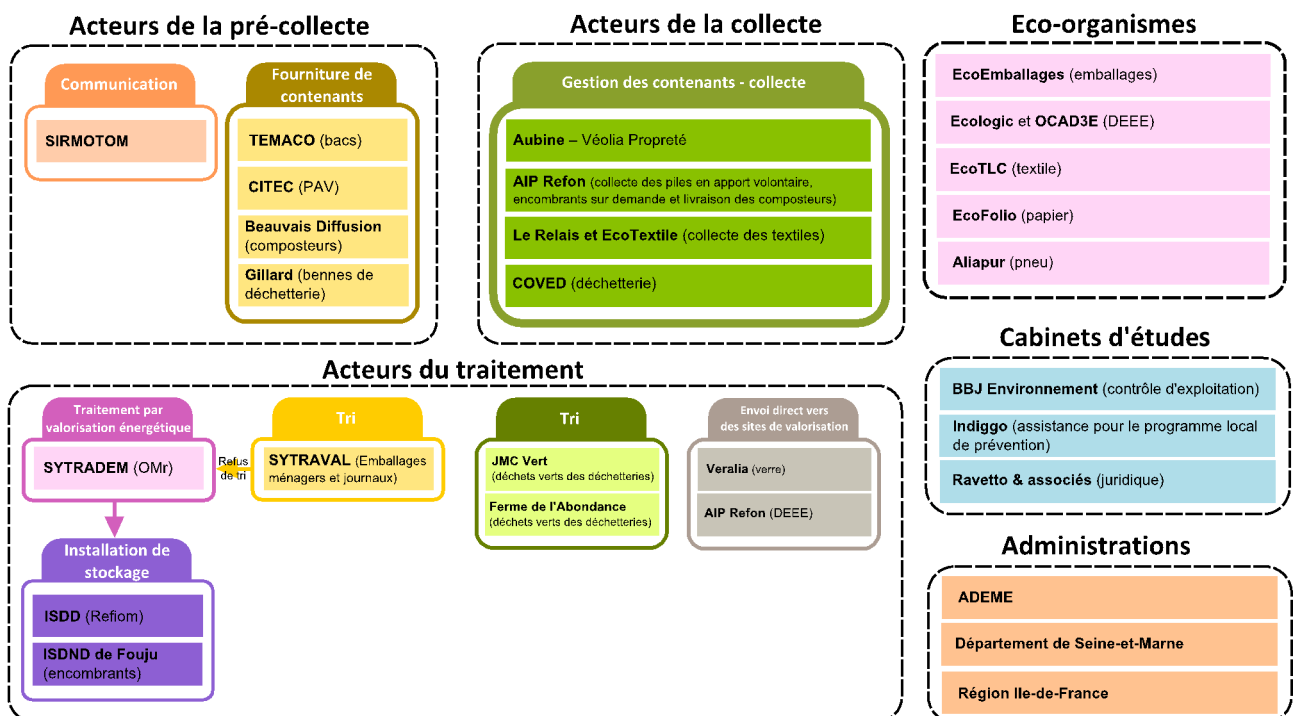
Une multitude d'acteurs de nature différente intervient dans le processus de gestion des déchets, à différents postes :

- **la précollecte** (processus en amont de la collecte, regroupant notamment les fournisseurs de contenants) ;

- **la collecte** (avec la société Aubine, mais aussi la COVED pour les déchetteries, l'entreprise d'insertion AIP Refon) ;

- **le traitement** (le SYTRADEM pour ce qui concerne les ordures ménagères et le tri sélectif, les entreprises chargées du traitement spécifique de certains flux importants, comme Verallia ou JMC Vert).

D'autres acteurs apportent leur aide technique ou financière sur des points ou des flux particuliers, comme les éco-organismes, les cabinets d'études ou encore certaines administrations ayant en charge des compétences relatives à l'environnement.



1 – Coût annuel lié au syndicat

Dépenses liées au syndicat

Le SIRMOTOM assure plusieurs missions : le contrôle des prestations de collecte (ordures ménagères, collecte sélective, encombrants, déchetteries...), le suivi budgétaire, la passation des marchés publics, la communication aux usagers, le montage de projets, les comptes rendus d'activités, les renseignements aux usagers... Afin d'assurer ces missions, 11 personnes étaient en service en 2013.

Les dépenses liées au service sont de plusieurs ordres :

- ◆ les **dépenses de personnel**, et les **frais d'administration générale** ;
- ◆ les **prestations des cabinets extérieurs** (d'études ou juridiques) ;
- ◆ les **frais des élus** ;
- ◆ les **frais de reprographie** (impression des documents de communication, des rapports...) ;
- ◆ la **taxe foncière** sur les bâtiments occupés par le syndicat.

En 2013, les frais de personnel s'élèvent à **328 436,74 €**, l'administration générale à **102 277,61 € TTC**, les frais des élus à **30 770,77 € TTC**, les frais de reprographie à **47 572,53 € TTC** et la taxe foncière à **4 694,00 € TTC**.

Le SIRMOTOM a fait appel à plusieurs cabinets pour des missions différentes : le cabinet d'études BBJ Environnement pour le contrôle des factures liées à l'exploitation et l'assistance sur divers dossiers (**84 938,35 € TTC**), le cabinet d'études Indiggo pour l'accompagnement au montage du programme local de prévention des déchets (**14 352,00 €**), le cabinet juridique Ravetto & associés pour l'accompagnement à la conception des marchés, et aux diverses questions juridiques (**15 598,83 €**), le cabinet AWIPLAN pour le montage de l'appel d'offres concernant l'étude de faisabilité tarification incitative (**11 661,00 €**) et le cabinet d'études AEFEL pour le montage et le suivi de l'opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets » (**2 894,32 €**).

A ces frais administratifs s'ajoutent également les amortissements, liés en grande partie à l'achat de conteneurs et de composteurs. Ces amortissements s'élèvent à **125 874,91 € TTC**.

Le syndicat rembourse également une partie « administration » pour les frais de gestion occasionnés par le SYTRADEM à hauteur de **79 895,91 €** en 2013.

Recettes liées au syndicat

Remboursement du FCTVA

Le Syndicat a reçu **53 081,43 €** de FCTVA au titre de l'exercice 2013, calculés en fonction des investissements réalisés en 2012.

Contributions des communes

En 2013, le SIRMOTOM a reçu **7 927 169,72 €** au titre des contributions des communes.

Remboursements divers

Le SIRMOTOM reçoit en complément des remboursements de sources diverses : remboursement de la part du SYTRADEM dans le cadre d'une mise à disposition, des frais d'administration liés, du remboursement des tickets restaurants, des charges et loyers de l'Hôtel de l'Intercommunalité... pour une somme totale de **76 695,35 €**.

2 – Coût annuel lié à la précollecte et à la collecte

Le contrat de collecte a été confié à la société Aubine pour la collecte des déchets, la mise en place des conteneurs dans les foyers, et leur maintenance. Elle assure également l'achat, l'installation et le nettoyage des conteneurs d'apport volontaire, pour un montant total de **2 736 417,68 €**.

Ce montant comprend également la collecte des sapins (**2 657,47 €**) et la collecte des papiers.

Achat des conteneurs et des composteurs

L'achat des contenants est assuré par le SIRMOTOM en direct, qui dispose d'un contrat de fourniture auprès de l'entreprise TEMACO pour les bacs de collecte, et auprès de BEAUVAIS DIFFUSION pour les composteurs. En 2013, seuls des conteneurs de collecte ont été acquis, le stock de composteurs étant suffisant pour durer toute l'année.

	Montant en € TTC
Bacs ordures ménagères/collecte sélective	39 374,14

Services annexes

Collecte des encombrants sur demande

Ce service, assuré par l'entreprise d'insertion AIP Refon, est pris en charge financièrement en partie par le SIRMOTOM, avec une participation forfaitaire demandée à l'utilisateur. En 2013, la participation du syndicat s'est montée à **790,97 € TTC**.

Collecte des piles

Assuré par l'entreprise d'insertion AIP Refon, ce service a coûté **590,24 €** en 2013.

Distribution des composteurs et poulaillers

L'association d'insertion AIP Refon assure la livraison et le montage des composteurs. En 2013, ce service a coûté **7 343,16 €**. Elle a également réalisé la livraison et le montage des poulaillers (**2 514,50 €**).

Recettes annuelles liées à la collecte

Les recettes obtenues par le syndicat sont de différentes natures :

- ◆ Les soutiens versés par Eco-Emballages et EcoFolio dans le cadre de la collecte sélective ;
- ◆ La revente des matériaux.

Les recettes liées aux soutiens Eco-Emballages sont de **308 616,73 €**, EcoFolio de **46 896,29 €** et pour la revente de matériaux de **369 409,67 €** soit un total de **724 922,69 €**.

Programme local de Prévention

En 2013, le SIRMOTOM a touché **64 434,00 €** de la Région Ile-de-France et de l'ADEME au titre du Programme Local de Prévention des déchets.

Aides EcoTLC

Le soutien à la communication versé par l'éco-organisme en charge du textile, du linge et des chaussures s'est élevé à **1 820,00 €** en 2013.

4 - Coût annuel des déchetteries pour le Syndicat

Dépenses liées à l'exploitation des déchetteries

Achats de nouvelles bennes

En 2013, le SIRMOTOM a acheté 10 caissons, en remplacement des caissons usagés sur les déchetteries de Montereau et de Voulx (8 caissons de 30 m³ et 2 caissons de 10 m³), pour un montant total de **38 717,65 € TTC**.

Rémunération de l'exploitant

L'exploitation des déchetteries est assurée par la COVED, par contrat en date du 1 juin 2009. Celle-ci assure la collecte en haut de quai, la gestion du bas de quai, ainsi que la revente des matériaux, qui vient en déduction du coût total du service. L'exploitant a perçu **959 527,32 €** en 2013.

Annuité d'emprunt des déchetteries

En 2013, les remboursements d'emprunts contractés pour la construction des déchetteries s'élèvent à **18 714,53 €**.

Redevance d'accès aux déchetteries du SMETOM-GEEODE

Afin que les communes limitrophes du SIRMOTOM aient accès à des déchetteries proches de leur domicile, une convention a été passée avec le SMETOM-GEEODE afin de leur garantir l'accès aux déchetteries de Bray-sur-Seine, de Donnemarie-Dontilly et de Nangis. Le montant de la contribution s'élève à **124 373,38 €** en 2013.

Recettes liées à l'exploitation des déchetteries

Aides OCAD3E

Le SIRMOTOM a contractualisé avec l'Eco-organisme OCAD3E chargé de la filière « responsabilité élargie du producteur » pour le flux des déchets électriques et électroniques (DEEE). Ce dernier organise la collecte des DEEE en déchetteries, et verse des soutiens en fonction du tonnage collecté. En 2013, ce soutien se monte à **10 665,16 €**.

Aides EcoDDS

Suite à la contractualisation avec cet éco-organisme en 2013, le SIRMOTOM a touché **3 316,54 €** de soutien à la communication

Facturation des apports des professionnels en déchetterie

Depuis 2011, les apports réalisés par les professionnels en déchetterie sont tarifés au coût de leur collecte et de leur traitement. En 2013, cette tarification a engendré une recette de **5 637,61 €**.

5—Coût annuel lié au traitement

Transfert et tri des collectes sélectives

Rémunération du Centre de Tri de Nangis

Le SYTRAVAL, régie autonome qui assure l'exploitation du centre de tri de Nangis a perçu en 2012, pour le SIRMOTOM et au travers du SYTRADEM **452 705,79 €**.

Cette rémunération couvre le tri des journaux magazines, des emballages ménagers légers, ainsi que les annuités d'emprunt engagées pour la construction du centre de tri.



Le transfert de la collecte sélective

Le transfert des emballages et des journaux magazines depuis les quais de transfert de Montereau jusqu'au Centre de Tri de Nangis est assuré par la société MAUFFREY, et représente un montant de **23 626,93 € T.T.C.**

Traitement des ordures ménagères

Rémunération de SOVALEM

En 2013, SOVALEM a perçu du SIRMOTOM, par le biais du SYTRADEM, **600 599,25 € T.T.C.**

La rémunération de SOVALEM couvre le fonctionnement du CVE (partie forfaitaire et proportionnelle de la rémunération), la plus value pour le transport fluvial des mâchefers, le traitement des mâchefers, le petit et le gros entretien des installations de production de chaleur, la déduction de l'intéressement pour le traitement de déchets extérieurs, la déduction de l'intéressement à la vente de chaleur et la déduction de l'intéressement à la vente des métaux ferreux.

Remboursement des intérêts d'emprunts du CVE

Le SIRMOTOM a versé au SYTRADEM 1 392 186,19 € afin de rembourser les annuités d'emprunt engagées pour la construction du Centre de Valorisation Energétique de Montereau.



Conclusion générale

Technique

Collecte et Conteneurisation

L'exercice 2013 a été marqué principalement par une diminution de l'ensemble des tonnages collectés par rapport à 2011, notamment pour les journaux magazines (-18,45%) et les encombrants (-9,05%).

Collecte	Tonnage de déchets collectés	Evolution 2012/2013	Ratio par habitant
Ordures ménagères	19 350,00	1,29%	374,08 kg/an/habitant
Collecte sélective	702,95	-0,25%	13,59 kg/an/habitant
Verre	982,00	1,42%	18,98 kg/an/habitant
Revue, journaux, magazines	518,02	2,00%	10,01 kg/an/habitant
Encombrants	651,00	-8,91%	12,59 kg/an/habitant
Sapins	5,68	25,66%	0,11 kg/an/habitant
Papier administratif	15,12	138,49%	0,29 kg/an/habitant

Tri des collectes sélectives

En 2013, le service s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le taux de refus constaté lors des caractérisations reste en dessous de la moyenne régionale.

CVE

En 2013, le service de traitement des déchets du SIRMOTOM s'est déroulé dans de très bonnes conditions sur le nouveau CVE du SYTRADEM.

Déchetteries

Le service de collecte des déchets au sein des déchetteries du SIRMOTOM s'est déroulé dans de bonnes conditions en 2013.

Les tonnages et la fréquentation sont en augmentation par rapport à 2012, notamment sur la déchetterie de Voulx.

Collecte	Tonnage de déchets collectés	Evolution 2012/2013	Ratio par habitant
Déchetterie	9 024,165	+ 2,28 %	174,46 kg/an/hab

Coûts liés au Syndicat

	Coût TTC
Coûts liés au syndicat	848 966,97
Frais de personnel	328 436,74
Administration générale	102 277,61
Frais des élus	30 770,77
Frais de reprographie	47 572,53
Cabinet d'études BBJ Environnement	84 938,35
Cabinet d'études Inddigo	14 352,00
Cabinet Ravetto & associés	15 598,83
Cabinet AWIPLAN	11 661,00
Cabinet AEFEL (accompagnement projet "2 poules et 1 poulailler")	2 894,32
Frais d'administration générale - SYTRADEM	79 895,91
Taxe foncière	4 694,00
Amortissements	125 874,91
Recettes liées au syndicat	8 056 946,50
FCTVA	53 081,43
Contribution des communes	7 927 169,72
Remboursements divers	76 695,35

Coûts liés à la précollecte et à la collecte

	Coûts liés à la précollecte et collecte	2 793 877,19
Achat de conteneurs OM/CS		39 374,14
Achat de poulaillers		7 164,00
Collecte et conteneurisation		2 736 417,68
<i>Dont Collecte des sapins</i>		2 657,47
Collecte des encombrants sur demande (payés en 2013)		738,95
Collecte des encombrants sur demande (2013 payés en 2014)		52,02
Collecte des piles (payés en 2013)		519,62
Collecte des piles (payés en 2014)		70,62
Distribution des composteurs (payés en 2013)		6 882,69
Distribution des composteurs (2013 payés en 2014)		460,47
Distribution des poulaillers		2 514,50
Recettes liées à la précollecte et collecte		908 812,31
Soutiens Eco-Emballages (Solde 2011 - reliquat 2012 encaissés sur 2013)		72 014,56
Soutiens Eco-Emballages (encaissés sur 2013)		241 954,58
Soutiens Eco-Emballages (T4 2013 encaissés sur 2014)		66 662,15
Soutiens EcoFolio (2011 encaissés sur 2013)		46 896,29
Revente des matériaux (encaissés sur 2013)		317 649,07
Revente des matériaux (2013 encaissés sur 2014)		51 760,60
Soutiens à la communication 2012 - ECO TLC		1 820,00
Soutien ADEME et Région Ile de France - Programme Local de Prévention		64 434,00

Coûts liés aux déchetteries

Coûts des déchetteries	1 141 332,88
Achat de nouvelles bennes	38 717,65
Rémunération de l'exploitant	959 527,32
Annuité d'emprunt	18 714,53
Redevance d'accès - déchetteries du SMETOM-GEEODE	124 373,38
Recettes des déchetteries	19 619,31
Aides OCAD3E (encaissées sur 2013)	8 244,76
Aides OCAD3E (2013 encaissées sur 2014)	2 420,40
Aides EcoDDS	3 316,54
Facturation des professionnels	5 637,61

Coûts liés au transfert et au tri des collectes sélectives

Coûts de transfert et de tri des collectes sélectives	476 332,72
Rémunération de SYTRAVAL (exploitation + emprunt)	452 705,79
Transfert	23 626,93

Coûts liés au traitement des ordures

Traitement des ordures ménagères	1 992 785,44
Rémunération de SOVALEM	600 599,25
Remboursement des intérêts d'emprunt du CVE	1 392 186,19